Communiqué n° 42 sur l'"affaire Kohnu" à l'Ile des Pins, où le Président et le Secrétaire de la Ligue, E.Poigoune et J.P. Caillard, se sont rendus samedi 14 août à la demande du "Comité de soutien des Frères Kohnu". 52 personnes étaient présentes et le texte du Comité de soutien, reproduit ci-après, avait reçu 98 signatures uniquement à l'Ile des Pins.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**La Ligue des Droits de l’Homme de Nouvelle Calédonie s’inquiète de la situation des frères KONHU, lesquels sont actuellement détenus sous l’accusation de meurtre.**

**Elle s’étonne d’une détention préventive qui dure maintenant depuis 27 mois.**

**Elle rappelle que les dispositions de la Convention Européenne des droits de l’Homme comme les dispositions du Code de Procédure Pénale exigent qu’un procès soit fait dans un délai raisonnable ce qui n’est manifestement pas le cas.**

**Elle a été, par ailleurs, alertée sur les modalités de l’enquête initiale et sur le contenu d’une instruction qui n’auraient pas permis d’examiner toutes les hypothèses.**

**Dans ces conditions, la Ligue des droits de l’Homme de Nouvelle Calédonie s’interroge sur le caractère équitable du procès qui ne manquera pas d’avoir lieu. C’est pourquoi, elle missionnera un observateur judiciaire qui assistera à ce procès.**

 **Le Président Elie POIGOUNE**

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

"COMITE  DE  SOUTIEN  DES  FRERES  KOHNU"

      - Le Comité tient à exprimer son indignation face à la DETENTION ABUSIVE et arbitraire des frères KONHU, mis sous mandat de dépôt et incarcérés depuis le 9 mai  2002, soit depuis 27 MOIS,  pour le meurtre de la japonaise retrouvée sur le rocher de KANUMERA.

      - Nous dénonçons le dysfonctionnement de l’appareil judiciaire dans le cadre de cette affaire qui démontre son inefficacité et qui a perdu toute crédibilité.

     - La base de l’enquête repose sur des rumeurs et un flot de faux témoignages qui a amené à leur arrestation en moins de 24 heures.

      - Une affaire très rapidement ficelée mais douteuse puisqu’aujourd’hui après 26 mois de détention, pas l’ombre d’une preuve concrète ne plane sur le dossier.

      - Que le lieu supposé du crime n’ait pas été préservé du public, afin d’assurer à l’enquête de plus grandes chances dans la recherche d’indices.

     - Que la mise en accusation s’est faite sur des déductions simplistes.

     - Que les méthodes de recherches se soient axées sur une seule piste et abandonné les autres, comme celle de cet homme châtain avec qui elle a été vue entre 16h30 et 17h00, et qui n’est pas la personne que la gendarmerie a entendu le 3 mai – selon les déclarations d’un témoin.

     - Que l’arrestation trop rapide des présumés coupables n’a été qu’une mise en scène pour ne pas ternir les relations franco-japonaises d’une part et pour sauvegarder les enjeux économiques liés au tourisme d’autre part.

     - Nous interpellons les Autorités Coutumières du Pays pour qu’elles s’élèvent contre cette discrimination et restent vigilantes pour que de telles injustices ne se produisent pas sur les terres coutumières. Qu’elles préservent l’esprit de sagesse dont est parée la Coutume. Qu’elle ne soit pas conditionnée par des intérêts quelconques. Que le droit dans sa force soit soutenu.

     - Nous dénonçons l’interdiction de séjour sur l’Île, alors que rien ne permet à ce jour de prouver leur culpabilité, absence totale d’éléments fondés.

     - Nous mettons à jour la réelle insécurité, du fait indéniable que le vrai coupable court toujours, et que beaucoup d’autres meurtres sur l’Île n’ont jamais été élucidés. L’erreur est humainement concevable encore faut-il le reconnaître.

    - Face au devenir de notre Pays, l’inquiétude va légitimement croissante devant de tels faits orchestrés par un des instruments du grand Pays des Droits de l’Homme dont nous interpellons la Ligue des Droits de l’Homme en Nouvelle-Calédonie.

     - Que chacun assume ou prenne ses responsabilités mais de grâce, la comédie a assez duré. Trouvez-vous d’autres présumés innocents à maintenir des années en prison. Ce ne sont que des mots mais qui coûtent la liberté à des personnes simples.

     - Nous réclamons leur libération et souhaitons ardemment que la lumière se fasse.

 Signé : Le président du Comité de Soutien : Douepere Jean Yves